



Négociation à distance...

Crise COVID oblige, c'est à distance que s'est tenue la réunion de négociations salariales 2021... Une première ! **Par contre, ce qui ne change pas, c'est l'interprétation diamétralement opposée que nous avons sur le bilan de l'année passée...** La CFTC considère que les efforts fournis en 2020 ont permis la création de STELLANTIS. La Direction met en avant, elle, que la crise bat son plein et que la prudence s'impose « pour la protection des salariés »... Ben voyons...

En définitif, crise ou pas, c'est toujours le même refrain ! Chaque année on nous parle de la baisse des marchés, de la transition énergétique, de la concurrence acharnée... Sans oublier la COVID 19 désormais ! Et comme les années passées, cette prudence de la politique salariale se traduira certainement en milliards de bénéfices annuels...

Après plus de 5h00 de négociations, voici le bilan :



- **Ouvriers/Employés** : budget global de **1,2%**. *(Soit 1,5% de plus que l'inflation)*
0,8% au titre de l'Augmentation Générale (AG) et **0,4%** au titre des Augmentations individuelles (AI)
 - **TAM** : budget global de **1,2%**.
0,6% au titre de l'AG pour les TAM hors PVG et **0,6%** au titre de l'AI pour les TAM hors PVG
0,4% au titre de l'AG pour les TAM avec PVG et **0,8%** au titre de l'AI pour les TAM avec PVG
La CFTC défendait une AG pour tous. Même si les budgets ne sont pas identiques, c'est chose faite !
 - **CADRES** : Budget global de **1,2% d'AI**
Calendrier de déploiement :
Promo ouvrier en mars, AG ouvriers et TAM en avril. AI TAM à partir de mai, AI cadres à partir de juin
 - Augmentation des ICH et PCH de **0,8%** (primes et indemnités de conditions d'horaires)
 - Augmentation des primes moniteurs et primes de ligne de **0,8%**
 - Augmentation des primes de transport hors revalorisation conventionnelles de **5%**
 - Prime maîtrise revalorisée à 150€
 - Reconduction de la possibilité de se faire indemniser 35h des compteurs individuels sans justificatif
- Des négociations qui se terminent certes à +1,5% par rapport à l'inflation... La Direction estime ce chiffre très conséquent... Mais au regard de l'investissement des salariés au cours de cette année 2020, nous estimons qu'ils méritaient encore davantage...**

Intéressement

Comme nous l'imaginions, les résultats financiers qui viennent d'être divulgués sont une fois de plus exceptionnels au regard d'une année que la COVID a chamboulé, dépassant toutes les espérances...

Notre demande concernant l'octroi d'un supplément d'intéressement pour récompenser les efforts des salariés a été accepté !

Un salarié présent à temps plein en 2020 touchera la somme de 3000€ brut mini (2465€ de participation et intéressement plus 535€ de supplément d'intéressement). Soit 2700€ net mini. *Pour rappel, les absences liées à l'AP et à l'isolement n'impactent pas le temps de présence.*

Date de versement au 15 avril

Bien que les résultats 2020 soient en baisse par rapport à 2019, il était essentiel que les salariés puissent toucher un intéressement valorisant ... STELLANTIS est le fruit du travail des salariés, crise ou pas, il fallait un geste fort de la Direction !